

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
07/3/18
DOSSIER N°6934**

**MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2025 - 2028) AVEC LA
SOCIÉTÉ O2- ACTUALISATION DES PLANS D'ACTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Franck FOULON à Catherine GRAVERON
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS (2025 - 2028) AVEC LA SOCIÉTÉ O2- ACTUALISATION
DES PLANS D'ACTIONS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU la délibération n°CD2022-12/3/24 du Conseil départemental du 16 décembre 2022 adoptant les CPOM conclus avec ADEC, ALIAD UNA, AGARDOM, et LABEL VIE ;
VU la délibération n°CD2024-10/3/4 du Conseil départemental du 11 octobre 2024 modifiant les CPOM conclus avec ADEC, ALIAD UNA, AGARDOM, et LABEL VIE ;
VU la délibération n°CD2024-12/3/20 du Conseil départemental du 13 décembre 2024 adoptant le CPOM avec HORIZON LIMOUSIN SERVICE et modifiant les CPOM conclus avec ADEC, ALIAD UNA, AGARDOM, et LABEL VIE ;
VU le rapport CD2025-07/3/18 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un avenant au CPOM conclu avec ADEC, AGARDOM, ALIAD, UNA, ASSIF, HORIZON LIMOUSIN SERVICE et LABEL VIE visant à procéder à un recalibrage du plan d'actions, la mise en place de nouvelles initiatives, avec le cas échéant, l'accord de moyens additionnels suivants :

- ADEC : **6 260 €**

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie Thérèse VIALLE, Élu(e) Membre de l'ADEC

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- AGARDOM : **73 735,64 €**

Ne prend pas part au vote ;

Mme Laurence CHEVREUX, Élu(e) Membre de l'AGARDOM

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- ALIAD UNA : **0 €** sous-utilisation de l'enveloppe disponible

Ne prend pas part au vote :

M. Guy MARSALÉIX, Élu(e) Membre de ALIA UNA

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- ASSIF : **35 757 €**

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- HORIZON LIMOUSIN SERVICE : **6 007 €**

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- LABEL VIE : **16 537 €**

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la prorogation d'un an (soit jusqu'au 31-12-2026) de la programmation financière pour chaque CPOM.

Les avenants et annexes sont joints à la présente délibération.

- d'approuver et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la société O2 dans le cadre du complément qualité avec à l'appui un mandatement de **33 500 €** au titre de 2025 (27 500 € de 2026 à 2028, soit un montant maximal de **116 000 €**, sous réserve de l'obtention par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des crédits

dédiés) ;

Le contrat et ses annexes sont joints à la présente délibération.

Dit que les sommes seront imputées au Budget Principal du Chapitre 016, article 6511412, réf fonctionnement 431.

Pour les autres décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET